Announcement

Access and privacy regulators call on governments to respect rights in information sharing initiatives

January 25, 2016 – Canada's Information and Privacy Commissioners and Ombudspersons have called on all levels of government to protect and promote privacy and access to information rights when embarking on information sharing initiatives aimed at improving government services.

In a <u>joint resolution</u>, privacy and information regulators recognized information sharing initiatives are intended to more easily facilitate the sharing of personal information to better serve citizens in the delivery of social programs, community safety, research, health and education. Information sharing encompasses a number of activities meant to enable more than one agency to access, use and disclose personal information.

Canada's information and privacy guardians noted significant privacy and access to information implications for information sharing initiatives, and urged governments to consider certain actions when contemplating such initiatives.

These include such actions as:

- Being open and transparent about how information sharing initiatives will be implemented;
- Being proactive by undertaking assessments to help identify possible privacy risks at the outset; and
- Acting in an accountable manner by implementing information sharing initiatives that will, for example, share the least amount of information needed to satisfy the goals of the initiative and implementing all reasonable and necessary safeguards.

For more information:

Valerie Lawton
Office of the Privacy Commissioner of Canada
Valerie.Lawton@priv.gc.ca

Scott Sibbald
Office of the Information and Privacy Commissioner of Alberta
ssibbald@oipc.ab.ca

To contact other <u>provincial and territorial information and privacy Ombudspersons and Commissioners</u>, please see the Office of the Privacy Commissioner of Canada website.

Annonce

Les autorités de réglementation de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée exhortent les gouvernements à respecter les droits connexes dans le cadre des initiatives d'échange d'information

Le 25 janvier 2016 – Les commissaires et les ombudsmans à l'information et à la protection de la vie privée au Canada demandent à tous les ordres de gouvernement de protéger et de promouvoir les droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels lorsqu'ils décident d'entreprendre des initiatives d'échange d'information qui visent à améliorer les services gouvernementaux.

Dans une <u>résolution commune</u>, les autorités de réglementation de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée ont reconnu que les initiatives d'échange d'information visent à faciliter l'échange de renseignements personnels afin de mieux servir les citoyens dans le cadre de la prestation de programmes sociaux et de services de sécurité communautaire, de projets en matière de recherche, de santé et d'éducation. L'échange d'information comprend de nombreuses activités qui permettent à plus d'un organisme ou d'une organisation d'avoir accès aux renseignements personnels des citoyens, de les utiliser ou de les communiquer.

Les gardiens de l'information et de la vie privée au Canada ont souligné que les initiatives d'échange d'information ont des répercussions importantes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et ils ont exhorté les gouvernements à prévoir certaines mesures lorsqu'ils envisagent ce genre d'initiatives.

Il peut s'agir, par exemple, des mesures suivantes :

- faire preuve d'ouverture et de transparence en ce qui concerne le mode de mise en œuvre des initiatives d'échange d'information;
- effectuer de façon proactive des évaluations pour aider à cerner les risques d'atteinte à la vie privée dès le début;
- Agir de manière responsable en mettant en œuvre des initiatives d'échange d'information qui permettront, par exemple, d'échanger le minimum d'information nécessaire pour atteindre les objectifs de l'initiative et de mettront en œuvre toutes les mesures de protection raisonnables et nécessaires sont.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Valerie Lawton
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Valerie.Lawton@priv.gc.ca

Scott Sibbald
Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta
ssibbald@oipc.ab.ca

Vous trouverez les coordonnées des autres <u>commissaires et des ombudsmans à l'information et à la protection de la vie privée des provinces et des territoires</u> sur le site Web du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.